

PLAN CONJOINT DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

2023 - 2030



RAPPORT ANNUEL
DE SUIVI DE LA
MISE EN ŒUVRE

2025



PCGMR 2023-2030 - Rapport annuel de suivi 2025

Numéro	MESURES	SECTEURS D'INTERVENTION			RESPONSABLE (◊) OU COLLABORATEUR S (●)					ÉCHÉANCIER	AVANCEMENT	COMMENTAIRES
		Résidentiel	ICI	CRD	MRC HR	MRC JDN	Municipalités	CHR	Autres			
Orientation 1 : Tendre vers l'élimination du déchet ultime seulement, et ce, dans une perspective d'économie circulaire												
Diminuer la quantité annuelle des matières éliminées par habitant à 525 kg ou moins en 2026 en renforçant les actions de réduction à la source, de réemploi, de recyclage et de valorisation												
1	Poursuivre les campagnes d'ISÉ sur la réduction à la source, le gaspillage alimentaire, l'herbicyclage et le zéro déchet	●			●	●	●	◆		2023-24	En continu	
2	Développer ou maintenir les programmes existants de subvention à l'achat (couches lavables, produits d'hygiène féminine, composteurs domestiques, lames déchiqueteuses pour les tondeuses) et évaluer la possibilité d'en centraliser la gestion par une ou les deux MRC	●			●	●	◆	●		2023-24	Programmes en cours	
3	Relayer et vulgariser la réglementation nationale (ex: zéro déchet plastique 2023) et provinciale visant la restriction et la réduction des produits à usage unique tout en fournissant les informations sur les alternatives		●		●	●	●	◆		2025	-	à suivre en 2026
4	Collaborer à la mise en oeuvre de la Stratégie de développement durable de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu pour le volet «Économie circulaire»	●	●			●	●	◆	CCIHR	2023-24	A été publié au début de 2025.	Piloté par la Ville de St-Jean-sur-Richelieu. La collaboration est en continu sur les projets d'économie circulaire.
5	Maintenir à jour et diffuser des listes d'entreprises de réemploi et de réparation sur le territoire des deux MRC	●	●	●	●	●	●	◆	●	2023-24	Mise à jour en continu	
6	Promouvoir des activités de réemploi et de réparation sur le territoire: ventes de garage, magasins d'articles usagés, ateliers de réparation	●			●	●	◆	●	●	2025	En continu	Promotion des ventes de garage et du Réparathon organisé par le Mouvement écologique du Haut-Richelieu
7	Aménager des espaces de réemploi pour les articles réutilisables dans les écocentres des deux MRC	●	●	●		●	●	◆	●	2025	En planification	Analyses en cours pour 2026-2027

PCGMR 2023-2030 - Rapport annuel de suivi 2025

Numéro	MESURES	SECTEURS D'INTERVENTION			RESPONSABLE (◇) OU COLLABORATEUR S (●)					ÉCHÉANCIER	AVANCEMENT	COMMENTAIRES
		Résidentiel	ICI	CRD	MRC HR	MRC JDN	Municipalités	CHR	Autres			
8	Favoriser l'adoption d'une politique d'approvisionnement responsable dans les MRC et les municipalités (équipements, fournitures de bureau, etc.)		●		●	●	◇	●		2025	-	à suivre en 2026
9	Inventorier tous les lieux de dépôt et les liens internet des programmes de récupération de produits couverts par une responsabilité élargie des producteurs (REP) pour les diffuser à la population et aux gestionnaires des ICI	●	●		●	●	●	◇		2023-24	Population: fait ICI: à venir en 2026	
10	Relayer les campagnes de RECYC-QUÉBEC et des OGD auprès des municipalités, des citoyens et des ICI	●	●					◇		2023-24	En continu	
11	Communiquer aux élus et aux citoyens la performance et l'avancement du plan d'action du PGMR (de façon annuelle ou plus fréquemment, au besoin)	●	●	●	●	●	●	◇		2025	Annuel	
12	Mener une analyse des besoins pour l'implantation d'un écocentre supplémentaire	●	●	●		◇	●	●		2025	-	2026
13	Établir une concertation avec d'autres MRC en Montérégie pour évaluer les besoins et les enjeux entourant l'élimination des déchets ultimes dans la région tout en procédant à une analyse des possibilités afin de réduire les distances à parcourir et les émissions de GES	●	●		●	●	●	◇		2025	-	Échéancier déplacé en 2026

PCGMR 2023-2030 - Rapport annuel de suivi 2025

Numéro	MESURES	SECTEURS D'INTERVENTION			RESPONSABLE (◊) OU COLLABORATEUR S (●)					ÉCHÉANCIER	AVANCEMENT	COMMENTAIRES
		Résidentiel	ICI	CRD	MRC HR	MRC JDN	Municipalités	CHR	Autres			
Orientation 2 : Bonifier l'offre de services en gestion des matières organiques sur le territoire des deux MRC												
Objectif 2 : Favoriser l'accès aux services de gestion des matières organiques (MO) du secteur résidentiel et des ICI sur 100% du territoire d'ici 2025 et recycler 60% des MO d'ici 2026												
Sous-objectif 2.1 : Assurer la récupération des résidus alimentaires et verts												
14	Consolider l'implantation de la collecte des résidus alimentaires du secteur résidentiel (multilogements) et des ICI assimilables	●	●		●	●		◊		2023-24	En cours de réalisation	Fin prévue en 2026
15	Poursuivre les campagnes de formation et de sensibilisation au compostage domestique, à l'herbicyclage et au feuillicyclage	●	●		●	●	●	◊		2023-24	En continu	
16	Mener un projet de sensibilisation et d'accompagnement à la gestion des MO auprès des écoles et des CPE		●					◊	CSSHR, CSSDGS, CPE, NFSB, RSB	2023-24	En cours de réalisation	Fin prévue en 2026.
17	Accompagner les ICI non desservis par la collecte municipale pour l'implantation de systèmes de récupération des matières organiques dans leurs établissements		●					◊	CCIHR, CLDJDN	2025	En cours	Fin prévue en 2027
Sous-objectif 2.2 : Recycler 100% des boues municipales												
18	Assurer le recyclage de l'ensemble des boues de stations d'épuration vidangées lorsque leur qualité le permet	●	●		●	●	◊			2023-24	En continu	

PCGMR 2023-2030 - Rapport annuel de suivi 2025

Numéro	MESURES	SECTEURS D'INTERVENTION			RESPONSABLE (◇) OU COLLABORATEUR S (●)					ÉCHÉANCIER	AVANCEMENT	COMMENTAIRES
		Résidentiel	ICI	CRD	MRC HR	MRC JDN	Municipalités	CHR	Autres			
19	Réaliser une étude sur l'implantation d'un programme de gestion des boues de fosses septiques, sous la responsabilité des MRC, dans les municipalités qui n'ont pas de règlement à cet effet ou pour toutes les municipalités et, le cas échéant, déployer le programme	●	●		◇	◇	◇			2026	-	Appel de proposition en 2026 pour livraison étude en 2027
Orientation 3 : Améliorer les connaissances et la performance en GMR dans les ICI												
Objectif 3 : Informer, encourager et soutenir les initiatives des ICI												
Sous-objectif 3.1 : Faciliter le partage de connaissances et de ressources												
20	Planifier des activités d'ISÉ et d'animation sur les thématiques GMR pour les différents partenaires et associations sectorielles		●					◇	CCIHR, UPA	2023-24	En cours	En collaboration avec la Symbiose du Haut-Richelieu en tant que partenaire
21	Diffuser de l'information sur les bons coups des ICI (initiatives en saine gestion des matières résiduelles)		●					◇	CCIHR	2025	En cours	En cours avec la Symbiose. Autres initiatives à compter de 2026
22	Collaborer aux initiatives d'économie circulaire comme celui de la symbiose industrielle du Haut Richelieu et les Complices alimentaires des Jardins-de-Napierville		●		◇	◇	●	●	CCIHR et autres	2023-24	En continu	La Symbiose Haut-Richelieu a été lancée en mai 2023 avec la MRC du Haut-Richelieu en tant que partenaire financier principal et Compo-Haut-Richelieu comme partenaire technique.
23	Mettre en place des mécanismes d'accompagnement et de suivi des pratiques GMR des ICI (agents en économie circulaire, patrouilles vertes, sensibilisation sur le terrain)		●		●	●	●	◇	CCIHR	2025	-	2026
24	Proposer des mesures ciblées pour faciliter la récupération des matières pour des secteurs spécifiques (restauration, commerces de détail, bureaux, etc.)		●					◇	CCIHR	2026	En cours	En cours avec la Symbiose. Autres initiatives à compter de 2026

PCGMR 2023-2030 - Rapport annuel de suivi 2025

Numéro	MESURES	SECTEURS D'INTERVENTION			RESPONSABLE (◊) OU COLLABORATEUR S (●)					ÉCHÉANCIER	AVANCEMENT	COMMENTAIRES
		Résidentiel	ICI	CRD	MRC HR	MRC JDN	Municipalités	CHR	Autres			
25	Informar les ICI des modalités d'accès aux écocentres et les inciter à adopter les bonnes pratiques de tri et d'utilisation de l'écocentre ou d'autres lieux de récupération en fonction des matières et des quantités		●					◆	CCIHR	2025	En continu	
26	Sensibiliser à l'élimination des invendus dans les commerces et les industries et rechercher des débouchés pour ces matières (réemploi ou valorisation)		●					◆	CCIHR	2025	En cours	Promotion d'outils d'anti-gaspi pour se procurer des invendus encore comestibles (Flashfood, FoodHero, Too Good To Go) et participation à la Symbiose qui travaille sur ces mesures
27	Inventorier les outils, les guides et les ressources à l'intention des ICI, les adapter et, le cas échéant, les diffuser		●					◆	RECYC-Q., Organismes GMR	2025	-	En planification pour 2026
28	Transmettre annuellement un avis officiel à tous les occupants de locaux commerciaux et industriels concernant la GMR (objectifs, ressources à disposition)		●				◆	●		2023-24	En planification pour 2026	Nouvel échéancier 2026
29	Inclure dans les règlements d'urbanisme l'obligation de disposer de l'espace nécessaire aux équipements de récupération des matières recyclables et organiques dans les nouveaux bâtiments		●		●	●	◆	●		2025	En planification pour 2026	Nouvel échéancier 2026
30	Évaluer l'opportunité de procéder à des appels d'offres de collecte des matières résiduelles communs pour les entreprises regroupées dans les parcs industriels		●		●	●	●	◆		2026	-	

PCGMR 2023-2030 - Rapport annuel de suivi 2025

Numéro	MESURES	SECTEURS D'INTERVENTION			RESPONSABLE (◇) OU COLLABORATEUR S (●)					ÉCHÉANCIER	AVANCEMENT	COMMENTAIRES
		Résidentiel	ICI	CRD	MRC HR	MRC JDN	Municipalités	CHR	Autres			
31	Identifier les événements des associations d'ICI (CCIHR, UPA, Société de développement, etc.) où il est possible d'offrir des conférences, des formations ou des séances d'information en GMR		●					◇	CCIHR, UPA, etc.	2025	En continu	
32	Améliorer les connaissances sur la GMR des ICI par le biais des organismes à vocation économique		●					◇	CCIHR, CLD JDN, Nexdev	2025	En continu	
Orientation 4 : Favoriser le recyclage des résidus de CRD												
Objectif 4 : Recycler 70% des résidus de CRD d'ici 2028												
Sous-objectif 4.1 : Améliorer la récupération des résidus de CRD												
33	Établir et maintenir à jour un registre des entreprises de gestion des résidus de CRD en Montérégie, par catégories de matières			●	●	●	●	◇		2023-24	En cours	Travaux avec Montérégie Économique et Symbiose pour livraison du registre en T3-2026
34	À l'émission des permis de bâtir/rénover/démolir, remettre une fiche d'information ou un guide sur les meilleures pratiques ainsi que les lieux autorisés de gestion des résidus de CRD			●	●	●	●	◇		2023-24	En cours	Travaux avec partenaires en Montérégie pour un Projet d'harmonisation des exigences pour la gestion des CRD. Le début du projet sera déployé en 2026 avec action 33 et concertation des parties prenantes
35	Exiger des informations sur la gestion des résidus avec la demande de permis et/ou des preuves de disposition conforme			●	●	●	◇	●		2027		voir mesure 34
36	Inclure aux devis des travaux municipaux l'obligation de disposer des résidus dans un centre de tri de résidus de CRD autorisé			●	●	●	◇	●		2027		voir mesure 34
37	Participer à des projets innovants en récupération des résidus de CRD (ex: suivi des matières)			●	●	●	●	◇	●	2025	-	En lien avec mesure 34

PCGMR 2023-2030 - Rapport annuel de suivi 2025

Numéro	MESURES	SECTEURS D'INTERVENTION			RESPONSABLE (◇) OU COLLABORATEUR S (●)					ÉCHÉANCIER	AVANCEMENT	COMMENTAIRES
		Résidentiel	ICI	CRD	MRC HR	MRC JDN	Municipalités	CHR	Autres			
38	Identifier des projets potentiels de déconstruction responsable pour les municipalités et les entrepreneurs; accompagner, relayer l'information utile			●	●	●	●	◇		2026	En cours	
39	Relayer les outils/Guide de gestion des débris après sinistres (diagnostic, plan)	●	●	●			●	◇		2026	En cours	Implication à l'élaboration du Plan Climat de la MRC du Haut-Richelieu.

ANNEXE 1 – RAPPORT ANNUEL DE SUIVI DU PGMR 2025

Nom du PGMR (MRC) :

Plan conjoint de gestion des matières résiduelles 2023-2030 (MRC du Haut-Richelieu)

1. Identification du répondant

Prénom et nom :	Joane Saulnier	Fonction ou titre :	Directeur général et greffier-trésorier
Téléphone :	450 346-3636, poste 6530	Adresse courriel :	joane.saulnier@mrchr.qc.ca
Je (le répondant) certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire :			
Signature du répondant		Date	

2. Gestion des matières organiques sur le territoire d'application du PGMR

Renseignements généraux				Collecte porte-à-porte						Composteurs domestiques		Apport volontaire					
Code géo	Nom des municipalités au PGMR	Nombre total d'unités d'occupation résidentielles (1-9 logements), incluant les chalets	Règlement interdisant ou limitant significativement le stockage et l'épandage de MRF (oui/non)	Type de collecte (bacs bruns/sacs de couleur)	Nombre d'unités d'occupation résidentielles desservies au 1 ^{er} juillet 2025	Desserte des ICI assimilables au 1 ^{er} juillet 2025 (oui/non)	Nombre de collectes en 2025	Période couverte par la collecte en 2025 (MM/AAAA)		Nombre d'unités d'occupation desservies au 1 ^{er} juillet 2025	Implantation (MM/AAAA)	Bacs de cuisine distribués		Nombre de lieux d'apport volontaire		Période couverte par la collecte des points d'apport volontaire en 2025 (MM/AAAA)	
								Début	Fin			Nombre de bacs distribués au 1 ^{er} juillet 2025	Date de distribution (MM/AAAA)	Résidus verts	Résidus alimentaires	Début	Fin
56010	Clarenceville (M)	798	Non	Bacs bruns	798	Oui	44	01/2025	12/2025								
56042	Henryville (M)	756	Non	Bacs bruns	756	Oui	44	01/2025	12/2025								
56023	Lacolle (M)	1326	Non	Bacs bruns	1326	Oui	44	01/2025	12/2025								
56097	Mont-Saint-Grégoire (M)	1321	Non	Bacs bruns	1321	Oui	45	01/2025	12/2025								
56015	Noyan (M)	818	Non	Bacs bruns	818	Oui	44	01/2025	12/2025								
56055	Saint-Alexandre ((M) - Montérégie)	1079	Non	Bacs bruns	1079	Oui	43	01/2025	12/2025								
56065	Saint-Blaise-sur-Richelieu (M)	939	Non	Bacs bruns	939	Oui	44	01/2025	12/2025								
56083	Saint-Jean-sur-Richelieu (V)	35859	Non	Bacs bruns	34859	Oui	45	01/2025	12/2025								

ANNEXE 2 – RAPPORT ANNUEL DE SUIVI DU PGMR 2025

Nom du PGMR (MRC) :

Plan conjoint de gestion des matières résiduelles 2023-2030 (MRC du Haut-Richelieu)

1. Identification du répondant

Prénom et nom :	Joane Saulnier	Fonction ou titre :	Directeur général et greffier-trésorier
Téléphone :	450 346-3636, poste 6530	Adresse courriel :	joane.saulnier@mrchr.qc.ca
Je (le répondant) certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire :			
Signature du répondant		Date	

2. Gestion des CRD sur le territoire d'application du PGMR

Consignes pour remplir le formulaire :

- Si plus d'une réponse est applicable par question, indiquez vos réponses par ordre d'importance par rapport à votre situation dans les lignes 1, 2 ou 3 prévues à cet effet.
- Bien que toutes les réponses n'invitent pas directement à donner plus de détails en commentaires, nous vous encourageons tout de même à détailler vos réponses pour chacune des questions, le cas échéant.

Questions	Choix de réponses	Commentaires
1. En excluant les projets d'infrastructures routières, comment les municipalités de votre territoire exigent-elles principalement que les résidus de CRD issus des chantiers municipaux soit gérés? (Dans cette question, l'expression « chantiers municipaux » inclut les chantiers réalisés par les employés municipaux et ceux pour lesquels la municipalité est donneuse d'ouvrage.)	1 Autre réponse (précisez dans la colonne « Commentaires ») 2 Autre réponse (précisez dans la colonne « Commentaires ») 3	Aucune exigence pour le moment. Ceci est prévu à compter de 2027, voir mesure 36 du PCGMR.
2. Quel est le principal défi rencontré dans la gestion des résidus de CRD sur votre territoire?	1 Manque de sensibilisation des entrepreneurs 2 Manque de débouchés pour les matières triées 3 Prix de l'élimination moins élevé que celui du tri ou de la valorisation	Les mesures 33 à 37 de notre PCGMR ont été élaborées en fonction de ces défis. Elles seront analysées avec des partenaires à l'échelle de la Montérégie en 2026 et 2027
3. Quel outil ou quelle mesure, de la part du gouvernement du Québec, serait le ou la plus utile pour améliorer la gestion des résidus de CRD sur votre territoire? (Veuillez détailler votre réponse dans la colonne « Commentaires ».)	1 Nouvelles contraintes réglementaires 2 Campagnes d'information, de sensibilisation et d'éducation 3 Incitatifs financiers pour encourager le tri ou la valorisation	Le plus important serait d'établir des normes pour les différentes catégories de matières et s'assurer que les repreneurs font ce qu'ils prétendent faire car actuellement, c'est le Far-West.
4. Quelle initiative locale a été implantée ou est en cours d'implantation pour détourner les résidus de CRD générés sur votre territoire de l'élimination? (Si des initiatives sont déployées seulement dans certaines municipalités de votre territoire, veuillez préciser les municipalités concernées dans la colonne « Commentaires ».)	1 Obligations liées aux règlements de gestion des matières résiduelles (ex. : interdiction de résidus de CRD dans les bacs à ordures) 2 Obligations liées aux règlements d'urbanisme (conditions à l'octroi de permis de construction ou de démolition, exigences supplémentaires relatives à l'occupation ou à l'entretien des bâtiments, etc.) 3 Sensibilisation des entrepreneurs	1. L'interdiction des CRD dans les bacs d'ordures est en vigueur depuis de nombreuses années dans le Haut-Richelieu. 2. Mesure 35 du PCGMR 2023-2030 (à venir en 2026-2027) 3. Mesure 34 du PCGMR 2023-2030 (à venir en 2026-2027)
5. Quels sont les services municipaux qui pourraient être implantés ou bonifiés pour réduire à la source, réemployer, recycler et valoriser davantage les résidus de CRD sur votre territoire?	1 Initiatives de réemploi (ex. : ressourcerie) 2 3	1. Mesure 7 du PCGMR 2023-2030 (projet d'implantation d'un centre de réemploi). Surtout: Plusieurs mesures à déployer par les services d'urbanisme, liées à l'émission des permis de construction, rénovation et démolition ont été identifiées (voir mesures 33 à 37 du PCGMR)
6. Quels types de lieux sont particulièrement affectés par les dépôts sauvages de résidus de CRD sur votre territoire?	1 Abords de routes 2 Terres agricoles 3 Terrains vacants	

Renseignements supplémentaires

Avez-vous des commentaires, des projets ou des besoins dont vous souhaitez nous faire part et qui pourraient contribuer à la réflexion du MELCCFP sur la gestion des résidus de CRD au Québec?

Ceci est le maillon faible de la GMR jusqu'à maintenant et devrait être la priorité du MELCCFP et de RQ pour les prochaines années. Des normes devraient être établies pour les catégories de matières à récupérer et recycler/valoriser et la reconnaissance des acteurs qui agissent correctement devrait faire l'objet d'un programme concerté avec leurs associations. c'est une condition minimale pour que l'ensemble du projet fonctionne. De plus, des programmes d'aide financière devraient être maintenus, renouvelés ou développés car il y a énormément de travail à faire dans ce secteur.